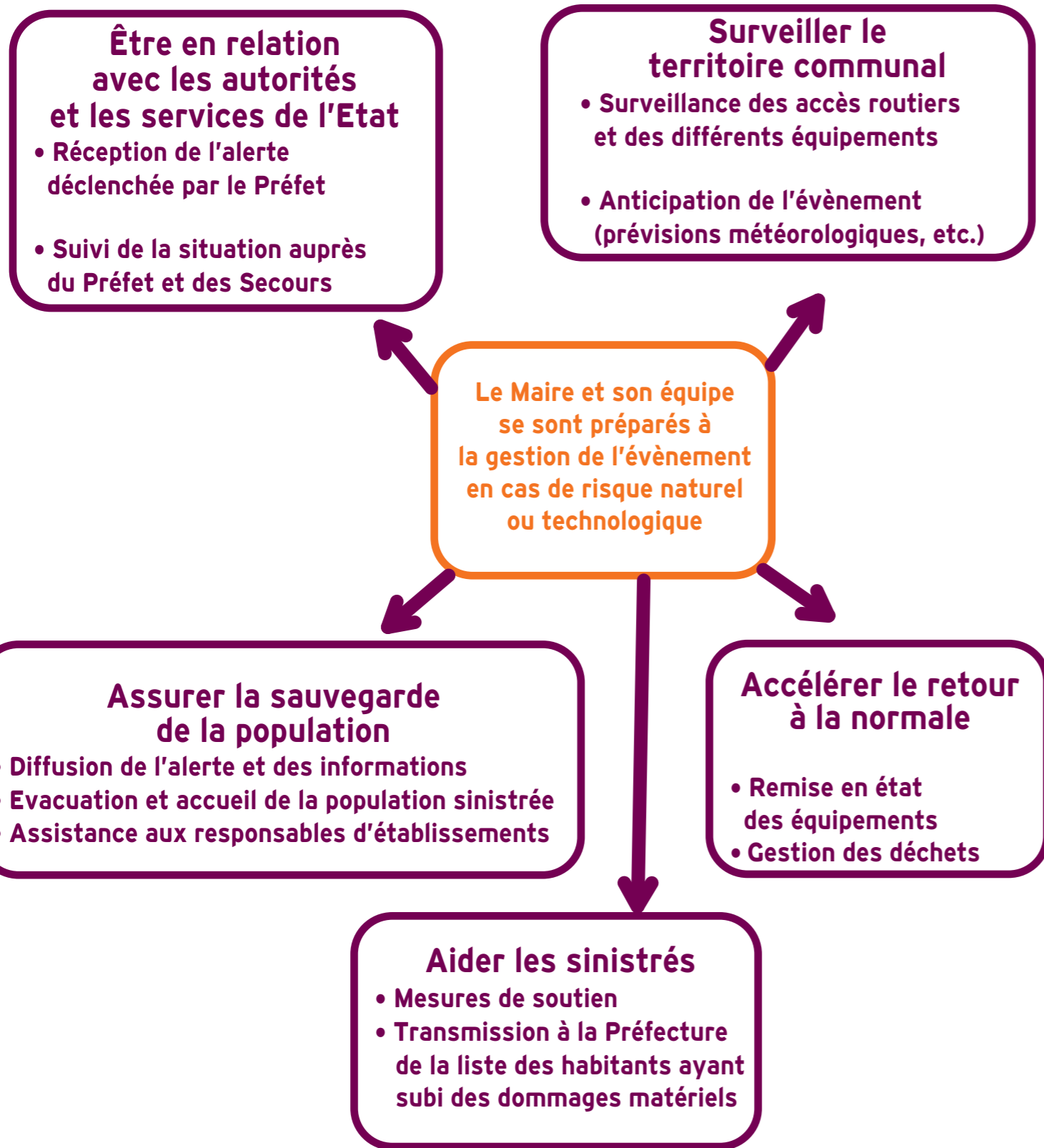


MESURES PRISES PAR LA MUNICIPALITÉ

En cas d'évènement majeur, la ville de Goussainville enclenche son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), et installe, sous l'autorité du Maire la cellule de crise prévue. Le PCS est un outil opérationnel qui présente l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection, l'accompagnement et le soutien de la population ainsi que l'appui aux services de secours au regard des risques connus. Les services de secours (Sapeurs pompiers, Police, SAMU) se mobilisent également et coordonnent leurs actions sous l'autorité du Préfet.



INFORMATION

LES RISQUES MAJEURS SUR LA VILLE



Inondation



Tempête



Mouvement de terrain



Transport de matières dangereuses



Risque aérien

CONSEILS EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR

➔ Ce qu'il faut faire...



- Rejoindre le bâtiment le plus proche, s'y enfermer et s'y confiner (fermer portes et fenêtres)



- Tenez-vous informé(e) par la radio, la télévision ou par internet



- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

➔ Ce qu'il faut éviter...

- N'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants s'en occupent.

Vos enfants seront automatiquement pris en charge, le temps qu'il faudra.



- Ne téléphonez pas :
Les lignes doivent rester disponibles pour les secours.



➔ Numéros d'urgence



Pompiers : 18 ou 112
Police Secours : 17
SAMU : 15
SAMU social : 115
Mairie de Goussainville : 01 39 94 60 00
Préfecture du Val d'Oise : 0821 80 30 95
Gaz de France : 0810 433 094 (n° vert)
Electricité de France : 0 810 333 294 (n° vert)

➔ Les informations à donner aux services d'urgence

1. Indiquez votre nom, le numéro de téléphone que vous utilisez
2. Indiquez l'adresse précise du lieu de l'accident
Indiquez le nombre de victimes et leur état
3. Avant de raccrocher, assurez-vous que vous avez donné tous les renseignements utiles



LE DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE

Le déclenchement de l'alerte est de la compétence de l'Etat et des municipalités. Suivant la nature de l'évènement et son ampleur, l'alerte peut être diffusée par :

- Les deux sirènes situées à l'école Jules Ferry et au Gymnase Maurice Bacquet testées à midi précise le premier mercredi de chaque mois
- Les hauts-parleurs : La Police Municipale est dotée de 2 véhicules à porte-voix et d'un porte-voix portatif
- Automate d'envoi de sms qui contacte les personnes inscrites dans les fichiers de la mairie et les informe du type de danger.
- Les panneaux d'affichage publics
- Les médias :
radios, site internet de la ville (www.ville-goussainville.fr)



Comment s'inscrire sur la liste téléphonique de la mairie pour recevoir un sms en cas de danger ?

Vous pouvez vous inscrire ou modifier vos coordonnées en remplissant les formulaires disponibles au standard de la mairie, sur le site Internet municipal (www.ville-goussainville.fr).

La mairie s'engage à n'utiliser ces renseignements qu'en cas de danger.

Pour en savoir plus...

- SUR LES RISQUES MAJEURS :
 - www.prim.net
 - Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) est disponible sur le site Internet de la Préfecture : www.val-doise.gouv.fr
- SUR LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES :
 - www.meteofrance.com
 - www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- SUR LES RISQUES INDUSTRIELS :
 - www.drire.gouv.fr